



Sénégal (Nord)

Une large partie de la côte sénégalaise est affectée par une érosion croissante. Parallèlement, les enjeux côtiers se développent induisant des situations de risque de plus en plus fréquentes.

Le Sénégal dispose d'une récente stratégie de lutte contre l'érosion côtière, et de divers plans et documents cadres d'aménagement du territoire.

SN1 SAINT-LOUIS – GANDIOLAIS – GRANDE COTE

Une progression du biseau salé est observée dans l'ensemble du Gandiolais. L'élévation du niveau marin n'est certainement pas seule responsable de ce qui semble

être un constat généralisé. Les effets du pompage intensif dans les lentilles d'eau douce doivent aussi être pris en compte.

La réalisation de l'axe routier Rufisque Saint-Louis devrait contribuer à dynamiser les développements sur la grande côte.

Il est à noter également la découverte d'un important gisement de gaz au large de Saint-Louis, à cheval sur la frontière avec la Mauritanie : l'exploitation est prévue en 2020.

Cependant, un plan d'adaptation au changement climatique pour la période 2015-2020 a été élaboré de concert avec le Conseil local de Pêche Artisanale de Saint-Louis avec l'appui du CSE et du projet COMFISH financé par l'USAID.

		URBAIN ET PERIURBAIN
SN1-a	16 - SECTEUR URBAIN, PERIURBAIN ET PATRIMONIAL DE SAINT-LOUIS	
SITUATION DE REFERENCE		
Diagnostic	<p>Secteur complexe incluant le pôle urbain de Saint Louis et l'île historique de Saint-Louis, la Langue de Barbarie, fine et longue flèche sableuse et les milieux bas en rive gauche du fleuve. Nombreuses îles sableuses. Forte activité halieutique et touristique. L'ouverture d'une brèche dans la Langue de Barbarie en 2003 suite aux menaces de submersion de la ville de Saint Louis, est venue modifier profondément un ensemble d'équilibres hydrologiques et sédimentaires particulièrement complexes, caractérisant un ensemble (pseudo) deltaïque de vaste étendue et de très faible élévation.</p> <p>Ces modifications affectent aujourd'hui une bonne partie des activités économiques (pêche, tourisme, maraîchage, production de sel). La concentration des populations de la ville proprement dite, mais aussi et surtout des villages et quartier périphériques (Guet Ndar, Ndar-Toute, Goxxu mbac,- 57% des habitants de la commune de Saint-Louis) détermine une situation de risque élevé. Localisation encore incertaine d'un futur port minéralier lié à l'objectif de navigabilité du fleuve Sénégal (OMVS).</p>	
Dynamique	<p>Erosion rapide constatée en plusieurs sites, mais aussi secteurs localement en accrétion. La reconfiguration de l'embouchure suite à l'ouverture de la brèche est toujours en cours avec des évolutions touchant directement non seulement la façade maritime exposée, mais aussi le « littoral intérieur » des berges du fleuve, avec une forte progression de l'espace intertidal.</p> <p>L'érosion éolienne est également intense conduisant à l'ensablement des infrastructures. Le secteur est globalement bas et tout à fait instable. Disparition du village Doun Babab Dieye situé en face de la brèche, réduction de surface de l'îlot aux oiseaux (de 2ha à 0,5 ha en moins de 10 ans), effondrement de maisons à Goxxu mbacc et à Guet Ndar en 2010.</p> <p>La brèche initialement créée serait aujourd'hui plus ou moins en équilibre, avec des oscillations saisonnières constatées (voir 1). Cette nouvelle embouchure présente une largeur d'environ 2 km.</p>	

Enjeux	Réduction des risques pour les populations exposées, préservation du patrimoine de Saint-Louis, mais aussi de l'ensemble du système de vie original du delta largement dépendant du gradient de salinité et de la configuration du delta. Requalification et réorganisation des zones de débarquement et chantiers de traitement du poisson au débarquement.		
	Différentes solutions de protection sont examinées avec une alternative principale hors de la non intervention consistant à consolider la brèche existante en sécurisant également sa profondeur (protection contre les inondations de Saint Louis, avantage pour les pêcheurs), mais au prix d'une dégradation des milieux naturels du delta, ou la tentative de rétablissement de la situation initiale. ³		
Actions	Mise en sécurité des populations exposées, y compris par la relocalisation. Plan de prévention du risque submersion. Etude de solutions éventuelles de protection et d'aménagement côtier (en particulier pour la ville historique de Saint Louis), prenant en compte la forte dynamique des espaces du delta. Accompagnement de la relocalisation des activités économiques affectées. Refonte d'un plan de développement touristique prenant en compte l'évolution de la Langue de Barbarie à intégrer dans un schéma de secteur.		
Priorité	Très élevée	Suivi-observation	Intensif et régulier
Observation	Forte implication de l'équipe municipale de Saint-Louis pouvant jouer un rôle moteur en matière d'observation et de suivi si appuyée par des ressources techniques et scientifiques compétentes.		
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution en-jeux	Projet de port et dragage fluvial. Mise en place de la route Saint-Louis – Rufisque, investissement en infrastructure pour irrigation, projet d'aménagement touristique ; découverte d'un important gisement de gaz au large de Saint-Louis : 450 milliards m ³		
Priorité	Très élevée	Suivi - Observation	Intensif et régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Nombreux épisodes de submersion y compris récents (sur 100 à 150m avec destruction d'habitations), élargissement progressif de la brèche



Dynamique autour de l'île Baba DIEYE de 2003 à 2009 (source étude de cas)

³ US Army Corps of Engineers. Barry . K.M. & N.C. Kraus. 2009. – Stability of Blocked River Mouth on West Coast of Africa: Inlet of Senegal River Estuary. Coastal and Hydraulics Laboratory. ERDC CHL TR-09-20. 56p.

Réserve de Biosphère transfrontalière du Delta du fleuve Sénégal (Sénégal) RBTDS : WDPa ID : 902502	MR4-c	SN1-a
	MR4-d	SN1-b

La réserve de biosphère transfrontalière du Delta du Fleuve Sénégal (Mauritanie-Sénégal) a été incluse dans le réseau mondial des réserves de biosphère par le Conseil International de Coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère UNESCO le 29 juin 2005.

Elle comprend notamment les aires protégées suivantes :

Mauritanie : PN du Diawling, Site Ramsar du Chat Tboul, FC de Moedina.

Sénégal : PN de la Langue de Barbarie, RNC de Gandon, FC de Mpal, RSP de Mpal – Mérinaguène, FC de Massara Foulane, FC de Tilène, FC de Maka Diama, PN des oiseaux du Djoudj, FC de Naère.

Parc National des oiseaux du Djoudj Parc national : WDPa ID : 867 Site Ramsar du Djoudj ZHII / site Ramsar : ZHII ID : 1SN001 – 138 / WDPa ID : 68151 Site du Patrimoine Mondial du sanctuaire des oiseaux du Djoudj UNESCO WH WDPa ID : 2578 / UNESCO WH ID : 25	SN1-a
---	-------

La réserve naturelle du Djoudj a été classée le 26 février 1962 par le décret n°62-065 (3ha).

Le Parc National du Djoudj a été créé le 14 avril 1971 par le décret n°71/411 portant classement dans le domaine forestier et création du parc national des oiseaux du Djoudj (Delta du fleuve Sénégal) et d'une zone limitrophe sur son pourtour (13 000 ha).

Le premier décret de classement a été modifié le 10 décembre 1975 par le Décret 75 - 1222 abrogeant et remplaçant les articles 2 et 3 du décret n°71-411 du 14 avril 1971 portant classement dans le domaine forestier et création du parc national des oiseaux du Djoudj (Delta du fleuve Sénégal) et d'une zone limitrophe sur son pourtour (16 000 ha).

Le Djoudj a été désigné comme étant une zone humide d'importance internationale / site Ramsar le 11 juillet 1977 (16 000 ha), le site Ramsar a été inscrit sur la liste de Montreux le 4 juillet 1990 puis retiré le 16 juin 1993.

Le sanctuaire des oiseaux du Djoudj a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour les critères (vii) et (x) en 1981.

Un plan quinquennal de gestion intégrée du parc national des oiseaux du Djoudj et de sa périphérie 1994-1999 a été finalisé en juin 1994.

Le plan de gestion 2010 – 2014 du Parc National du Djoudj a été finalisé en mars 2010.



Effondrement de maisons à Guet Ndar suite aux agressions des vagues

(cliché original Leïdi – mars 2010, source : étude de cas)



*Eroulement du mur de protection à Guet Ndar (construit en 1910 et déjà largement affaissé).
Image mars 2010, Leïdi (source ; étude de cas).*



Le Sud-Ouest de la brèche de St louis, vue d'avion (source diagnostic national)

		ENVIRONNEMENT & TOURISME	
SN1-b	17 - SUD SAINT-LOUIS – LANGUE DE BARBARIE INSULARISEE		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Mince et long cordon sableux en situation quasi insulaire depuis l'ouverture de la brèche de 2003. Aujourd'hui de nouveau relié au continent avec le comblement progressif de l'ancienne l'embouchure du fleuve.		
Dynamique	Forte érosion éolienne, ensablement des cuvettes maraîchères et des installations touristiques. Alternance de sites en érosion et accrétion. Comblement de l'ancien exutoire du fleuve Sénégal à l'extrémité Sud du secteur.		
Enjeux	Viabilité des deux établissements touristiques situés au Sud de la brèche. Pollutions organiques et salinisation du bras d'eau situé entre la langue sableuse et le continent depuis le comblement de l'ancien exutoire du fleuve. Préservation du Parc National de la Langue de Barbarie et particulièrement de l'île aux Oiseaux (surface passée de 2ha à 0,5ha). Viabilité des productions maraîchères dans un contexte de salinisation progressive des lentilles d'eau douce côtières.		
Actions	Mise en sécurité des populations exposées, y compris par la relocalisation. Plan de prévention du risque submersion. Etude de solutions éventuelles de protection et d'aménagement côtier (en particulier pour la ville historique de Saint Louis) prenant en compte la forte dynamique des espaces du delta. Accompagnement de la relocalisation des activités économiques affectées. Refonte d'un plan de développement touristique prenant en compte l'évolution de la Langue de Barbarie à intégrer dans un schéma de secteur.		
Priorité	Elevée	Suivi-observation	Intensif et régulier
Observation	Forte implication de l'équipe du Parc National de la Langue de Barbarie pouvant jouer un rôle moteur en matière d'observation et de suivi si appuyée par des ressources techniques et scientifiques compétentes.		
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Mise en place de la route Saint-Louis – Rufisque, investissement en infrastructure pour irrigation, projet d'aménagement touristique		
Priorité	Très élevée	Suivi - Observation	Intensif et régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Fragmentation progressive de la langue de Barbarie et ouverture naturelle d'une seconde brèche. Salinisation des nappes et impacts sur le maraîchage et l'accès à l'eau potable dans le Gandiolais.

Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (IUCN Category IV) RSF Gueumbeul : WDPA ID : 11653 Site Ramsar de Gueumbeul ZHII / site Ramsar : ZHII ID : 1SN004 – 338 / WDPA ID : 68154	SN1-b
La réserve spéciale de Faune de Gueumbeul a été classée en 1983.	
Gueumbeul a été désigné comme étant une zone humide d'importance internationale / site Ramsar le 29 septembre 1986 (720 ha)	

Parc National de la langue de Barbarie (IUCN Category II) Parc national : WDPA ID : 869	SN1-b
Le Parc National de la langue de Barbarie a été créé le 9 janvier 1976 par le décret n°76/0016 portant création du parc national de la Langue de Barbarie.	
Le règlement intérieur a été déterminé par l'arrêté n°007165/24 JUIN 76/PM/DGT.	

Aire Marine Protégée de Saint-Louis AMP St-Louis : WDPA ID : 352704	SN1-b
L'Aire Marine Protégée de Saint-Louis a été classée par le décret n°2004-1408 du 4 novembre 2004 portant création d'Aires Marines Protégées.	
Le plan d'aménagement et de Gestion de l'AMP de Saint Louis a été révisé pour la période 2014-2018.	
Les organes de gouvernance de l'AMP de Saint Louis ont été créés le 20 janvier 2015 par l'arrêté préfectoral n°0024/PSL/AMP, ils comprennent un Comité d'orientation, un Comité de gestion et un Comité scientifique et technique (pour le Comité Scientifique : arrêté préfectoral n°25/PSL/AMP).	
Le règlement intérieur de l'AMP a été validé à travers l'arrêté préfectoral n°0026/PSL/AMP le 20 janvier 2015.	

Réserve Naturelle Communautaire de Gandon	SN1-b
RNC Gandon : WDPA ID : inexistant	
La délibération du Conseil rural de Gandon n°05/CRG/ARR/RAD du 16 juillet 2003 relative au classement d'un terrain d'une superficie de 2 000 ha en Réserve Naturelle Communautaire a été approuvée par arrêté préfectoral le 23 juillet 2003.	
La RNC de Gandon n'est pas inscrite dans WDPA.	

		ANTICIPATION	
SN1-c	18 - GRANDE COTE – NYAYES		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Littoral très monotone. Maraîchage dispersé dans les Niayes ; Quelques sites touristiques comme Mboro plage, avec des implantations résidentielles liées à la présence des zones d'extraction de phosphates. Ambitieux projet d'aménagement et de développement économique des Niayes (schéma directeur d'aménagement de la Grande Côte) centré autour de la nouvelle ville localisée entre Lompoul et Diogo, équilibrant la bi-polarité Dakar-Saint-Louis. Le schéma directeur d'aménagement de la Grande Côte inclut 5 pôles : (i) Pôle de développement urbain et de structuration du territoire, (ii) Agro Pôle, (iii) Éco Pôle. Techno Pôle (iv) réseau industriel, (v) Pôles touristiques.		
Dynamique	Forte érosion éolienne néanmoins pondérée par les importants reboisements de filaos, ensablement des Niayes, progression du biseau salé constatée.		
Enjeux	Importants dans la perspective de l'application du schéma directeur de la Grande Côte, avec développement de l'exploitation minière (zircon) mise en place d'une route panoramique, développement touristique, agricole, industriel, etc , avec des usages concurrents à concilier dans un même espace.		
Actions	Maintien et préservation de la végétation fixatrice des dunes (bandes de filaos).		
Priorité	Faible	Suivi-observation	Veille et anticipation
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Suite au schéma directeur de la Grande côte, ce secteur connaît quelques développements : Construction d'un ponton à Lompoul Construction de centrales électriques thermiques Phase finale de prospection de l'exploitation de zircon.		
Activités minières	La mine de Zircon « Grande Côte » des entreprises Mineral Deposits et Eramet est en cours d'opérationnalisation.		
Priorité	Modérée	Suivi - Observation	Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Non reportés

Réserve Naturelle Communautaire de Darou Khoudoss	SN1-c
RNC Darou Khoudoss : WDPA ID : inexistant	
La délibération du Conseil rural de Darou Khoudoss n°04 du 15 octobre 2003 relative au classement d'un terrain d'une superficie de 1 500 ha en Réserve Naturelle Communautaire a été approuvée par l'arrêté préfectoral n°07/AM Région de Thiès / Département de Tivaouane / Arrondissement de Méouane.	
La RNC de Darou Khoudoss n'est pas inscrite dans WDPA.	

Réserve Naturelle Communautaire de Notto Gouye Diama	SN1-c
RNC Notto Gouye Diama : WDPA ID : inexistant	
La délibération du Conseil rural de Notto Gouye Diama n°03 du 03 juillet 2003 portant affectation d'un terrain d'une superficie de 1 180 ha en Réserve Naturelle Communautaire a été approuvée par arrêté préfectoral n°21/1P le 04 septembre 2003.	
La RNC de Notto Gouye Diama n'est pas inscrite dans WDPA.	



Fixation de l'ensemble dunaire par une bande végétalisée (source diagnostic national)

ENVIRONNEMENT	
SN1-d	19 - KAYAR - GUEDIAWAYE
SITUATION DE REFERENCE	
Diagnostic	Secteur maraîcher important. Centre de pêche de Kayar. Littoral rectiligne. Zones d'extension de la périphérie de Dakar vers Guédiawaye. Importante décharge de Mbeubeuss (Malika) et zone d'extraction intensive de sable de construction.
Dynamique	Erosion éolienne toujours présente malgré les alignements de filaos. Progression constatée du biseau salé.
Enjeux	Conquête urbaine à l'approche de l'agglomération de Dakar. Assainissement de Malika – résorption de la décharge à ciel ouvert.
Actions	Maîtrise foncière et de l'extension urbaine, notamment quant aux enjeux de celle-ci vis-à-vis de la protection de la bande filaos. Le cas échéant, schéma de secteur à anticiper. Analyse des impacts de l'extraction de sable.
Priorité	Elevée Suivi Veille et anticipation
Remarque	Priorité élevée liée à la problématique environnementale de Malika.
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010	
Evolution enjeux	Développement de l'urbanisation avec la construction de lotissement pour le recasement des déplacés de l'autoroute à péage, recul de l'espace agricole. Evacuation des eaux pluviales par drainage vers les lacs. Projet de construction d'une centrale marégraphique (projet norvégien) ; Construction en cours du 3 ^{ème} tronçon de la Voie de Dégagement Nord : la portion de Guédiawaye a été bitumée en 2015. Exploration pétrolière (offshore)
Activités minières	Prélèvements de sable dunaire
Priorité	Très élevée Suivi - Observation Intensif et Régulier
Aire protégée	OUI Aléas Réurrence des inondations

Aire Marine Protégée de Kayar	SN1-d
AMP Kayar : WDPA ID : 3527065	
L'Aire Marine Protégée de Kayar a été classée par le décret n°2004-1408 du 4 novembre 2004 portant création d'Aires Marines Protégées.	
Un bilan diagnostic en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de l'AMP de Kayar a été finalisé en mars 2007.	
Le Comité de gestion de l'AMP de Kayar a été créé et ses statuts validés par l'arrêté préfectoral n°139 du département de Thiès le 3 novembre 2010.	
Le plan d'aménagement et de gestion de l'AMP de Kayar a été révisé pour la période 2014-2018.	

SN2 DAKAR

L'ensemble du littoral de Dakar est artificialisé. L'érosion affecte tout autant les falaises de la péninsule du Cap-Vert que les plages de la Baie de Hann. Des enjeux importants, notamment urbains, sont concentrés et distribués sur le linéaire côtier de manière quasi ininterrompue, en particulier sur les corniches Est et Ouest.

		PERIURBAIN ET URBAIN	
SN2-a	20 - DAKAR LITTORAL DUNAIRE NORD CAMBERENE – YOFF		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Important linéaire balnéaire de Dakar, débarquements de pêche, urbanisation en conquête jusqu'au haut de plage, déversements d'eaux usées et déchets solides. Extraction de matériaux. Exposition à la houle. Initiatives individuelles non coordonnées de protection du trait de côte.		
Dynamique	Secteur en érosion rapide aux abords de Yoff, éventuellement à mettre en relation avec les prélèvements de sable de Malika.		
Enjeux	Viabilité d'un site de débarquement ancien et traditionnel des pêcheurs Lébou face à l'érosion et au rétrécissement de l'espace de parcage des pirogues. Habitat et populations menacés en cas de surcote.		
Actions	Aménagements de protection envisageables mais à associer dans un schéma de secteur global du littoral Nord de Dakar.		
Priorité	Elevée	Suivi	Intensif et régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Importante progression de l'urbanisation de bord de mer. Murs de plage, impacts paysagers importants. Travaux de création de la VDN 2 ^{ème} tronçon.		
Activités minières	Sites de prélèvement de sable dunaire		
Protection	Plusieurs ouvrages, souvent anciens et dispersés (hôtel des Almadies et l'hôtel King –Fadh)		
Priorité	Elevée	Suivi - Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	NON	Aléas	Erosion des plages, éboulement des formations rocheuses

		URBAIN	
SN2-b	21 - DAKAR LITTORAL ROCHEUX OUEST YOFF-CAP MANUEL		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Littoral d'ablation accidenté en falaises, caps et anses, de topographie très hétérogène alternant pentes douces et reliefs vigoureux. Cette hétérogénéité est à mettre en relation avec le substrat très diversifié, essentiellement rocheux, fracturé et altéré. Dolérites, basaltes, sables infrabasaltiques, falaises argilo-marneuses et limoneuses constituent un ensemble géologique complexe. Urbanisation assez dense essentiellement touristique et résidentielle dans sa partie Nord et centrale (Ngor, Almadies, Mamelles); plus dense et ancienne dans les parties centrales (Mermoz, Fann). Quartiers résidentiels dans la partie Sud du Cap Manuel. Urbanisation jusqu'en bord de mer au Nord et au Sud, limitée par la corniche récemment aménagée dans la partie centrale. Privatisation quasi complète en cours de ce littoral accidenté. Secteur fortement exposé aux houles océaniques de dominante Nord-Ouest. Nombreux remblais et aménagements individuels de protection, sans cohérence d'ensemble.		
Dynamique	Formes d'érosion variées et différentielles observées, à mettre en relation avec les discontinuités lithologiques des formations fracturées et fragilisées par les venues et infiltrations d'eau d'origine continentale. Généralement, éboulements sous diverses formes, glissements de terrain, ravinements.		

Enjeux	Viabilité des aménagements récents de la corniche et des investissements touristiques à haute valeur ajoutée. Sécurité des populations en situation de risques (habitat en bord de falaise). Aménagement et préservation en domaine public accessible aux populations urbaines du couloir panoramique et paysager de la corniche. Végétalisation des remblais et hauts de falaises.		
Actions	Inconstructibilité à respecter dans tous les sites à risques. Amélioration de la collecte des eaux pluviales et usées, et du drainage dans les sites les plus sensibles. Perspectives temporelles et de viabilité à prendre en compte dans les études d'impact, qui devraient être à réaliser pour chaque nouvelle implantation dans ce secteur. La requalification accompagnée de retrait de certains quartiers exposés sera à envisager. Aménagements de protection justifiés par la densité des enjeux, mais à mettre en cohérence dans un schéma d'ensemble.		
Priorité	Elevée	Suivi	Intensif et régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	<p>Importante progression de l'urbanisation de bord de mer (résidences, hôtels, commerces)</p> <p>Prélèvements illégaux de matériaux basaltiques sur les falaises.</p> <p>Construction en cours d'un quai de pêche à Soubédioune.</p> <p>Remblais sur la mer au niveau du Parc d'attraction « Magic land » (entre hôtel Terrou Bi et plage de Soubédioune). Projet de station de désalinisation d'eau de mer au Mamelles / Ouakam</p>		
Activités minières	Prélèvements illégaux de matériaux basaltiques dans les falaises		
Protection Côte	Ouvrages de confortement des falaises / Brise lame de la marina de l'hôtel Terrou Bi / enrochements face à l'hôtel Radisson.		
Priorité	Très élevée	Suivi - Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Accélération de l'érosion en plusieurs points, notamment face à l'UCAD. Eboulements. Episodes exceptionnels forte houle (> décennale) avec surcote en 2013 et 2014.



2008

Remblais pour aménagement de l'espace récréatif « Magic Land » entre l'Hôtel Radisson et la Plage de Soubédioune



2015



Constructions sur un site à risques à la Pointe Diop (source étude de cas SDLAO 2010)



L'érosion des formations de la corniche est largement dépendante de la gestion des eaux pluviales (source antenne nationale MOLOA Sénégal)

Parc National des Iles de la Madeleine (IUCN Category II) Parc national : WDPA ID : 870 Site du patrimoine mondial proposé du Parc National des Iles de la Madeleine Parc national WH ID : 2077	SN2-b
<p>Le Parc National des Iles de la Madeleine a été créé le 16 janvier 1976 par le décret n°76/0033 portant création du parc national des Iles de la Madeleine.</p> <p>Le règlement intérieur a été déterminé par l'arrêté n°007164/24 JUIN/PM/DGT.</p> <p>Le Parc National des Iles de la Madeleine a été inscrit sur la liste indicative des sites du patrimoine mondial que le Sénégal a l'intention de proposer pour inscription depuis 2005.</p> <p>Les délimitations du PN des Iles de la Madeleine ne sont pas disponibles dans WDPA.</p>	

URBAIN ET PERIURBAIN			
SN2-c	22 - BAIE DE HANN – RUFISQUE		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Ce secteur inclut le port de Dakar, la plage urbaine et la baie de Hann et le littoral de Rufisque jusqu'à Bargny ; 87% des industries de Dakar sont localisées dans ce secteur. Le secteur est densément peuplé et occupé jusqu'au rivage. De nombreux aménagements de protection, enrochements, épis, murs de protection, souvent altérés ou déstabilisés. Projet de construction de digues en cours. Populations largement exposées en cas de surcote, malgré la situation géographique quelque peu protégée des houles. La situation topographique de Rufisque détermine aussi des risques d'inondation d'origine continentale.		
Dynamique	Erosion généralisée sauf peut-être au niveau de la centrale thermique de Diokoul (chenal d'alimentation en eau de refroidissement jouant un rôle d'épi). Recul estimé selon les sites entre 1 et 2 mètres par an.		
Enjeux	Malgré les aménagements encore possibles, le retrait sera la solution à terme, avec un coût évidemment élevé compte tenu de la densité des enjeux. Problèmes majeurs de pollution d'origine urbaine, industrielle et organique dans la Baie de Hann, générant une situation de risque sanitaire réel pour les populations riveraines. Le port de Dakar présente, à l'échelle de la sous-région, un potentiel important de développement en tant que port d'éclatement apte à recevoir un trafic en conteneurs en pleine croissance, diverses extensions sont à prévoir.		
Actions	Aménagements à envisager mais, sauf solutions radicales (et difficilement pérennes) de fixation du trait de côte, le retrait et la requalification des quartiers en front de mer sont difficilement évitables. Des actions sont déjà entreprises en vue de réduire les niveaux de pollution dans la Baie de Hann.		
Priorité	Très élevée	Suivi-observation	Intensif et régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Forte progression de l'urbanisation dans la zone Thiaroye-Mbao, Aire de transformation des produits halieutiques (plage de Bata). Projet d'assainissement eaux pluviales et rejets industriels (projet de dépollution de la Baie de Hann). Projet de « port du futur ». Construction d'un môle vraquier. Restructuration urbaine suite au projet d'assainissement de Hann et de petit Mbao. Mise en place d'une centrale thermique ;		
Caractérisation Infrastructure portuaire	Le port autonome de Dakar est situé dans la baie de Hann de Dakar, il est constitué d'une rade intérieure et de plusieurs môles protégés par deux jetées au nord et au sud de l'entrée du port. Il comprend notamment un terminal de minerais de phosphate, un terminal pétrolier et une zone de pêche. La concession du terminal à conteneurs du port de Dakar a été attribuée à <i>Dubai Ports World</i> en 2007 pour une durée de 25 ans suite à 80 ans de gestion par le groupe Bolloré. C'est le troisième port d'Afrique de l'Ouest (après celui d'Abidjan et de Lagos).		
Activités minières	Extraction pétrolière offshore. Prélèvement de sable dunaire.		
Protection	Construction de la digue de Rufisque (Thiawène) (5 m x 730 m) travaux démarrés depuis mai 2012 et inaugurés en juillet 2013. Projet de digue de Diokoul. Projet de protection de l'île de Gorée. Existence d'anciens ouvrages au nord et sud du port : brise lame (i) de la corniche est et (ii) de l'hydrobase (construits avant 1942) Quelques épis isolés dans la baie de Hann face à Rufisque et Grand Mbao.		
Priorité	Très élevée	Suivi - Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	NON	Aléas	Erosion prononcée, pollution de la Baie de Hann. Episodes exceptionnels forte houle (> décennale) avec surcote en 2013 et 2014 ayant affecté les protections mises en place.



Port de Dakar en 2015 (Source : Google earth)

Le port de Dakar n'a pas fait l'objet de grands travaux depuis 2010 à part des rénovations et réaménagements des mûles existants



Eboulement de la falaise en face de la Mosquée de l'île de Gorée (en jaune, en arrière-plan)

Source antenne nationale MOLOA Sénégal, mai 2014.



Baie de Hann Dalifort : destruction de maisons en décembre 2013 (source : antenne nationale Sénégal)



Baie de Hann Dalifort : destruction de maisons en août 2015 (source : antenne nationale MOLOA du Sénégal)



Forte érosion à Mbao en mai 2014 (source : antenne nationale MOLOA du Sénégal)



Construction de la digue de Thiawlène en 2012



Digue de Thiawllène (coût > 3 000 000 000 FC FA)



*Déferlement des vagues sur la digue de Thiawllène lors d'une surcote exceptionnelle (mai 2014)
source antenne nationale MOLOA du Sénégal*



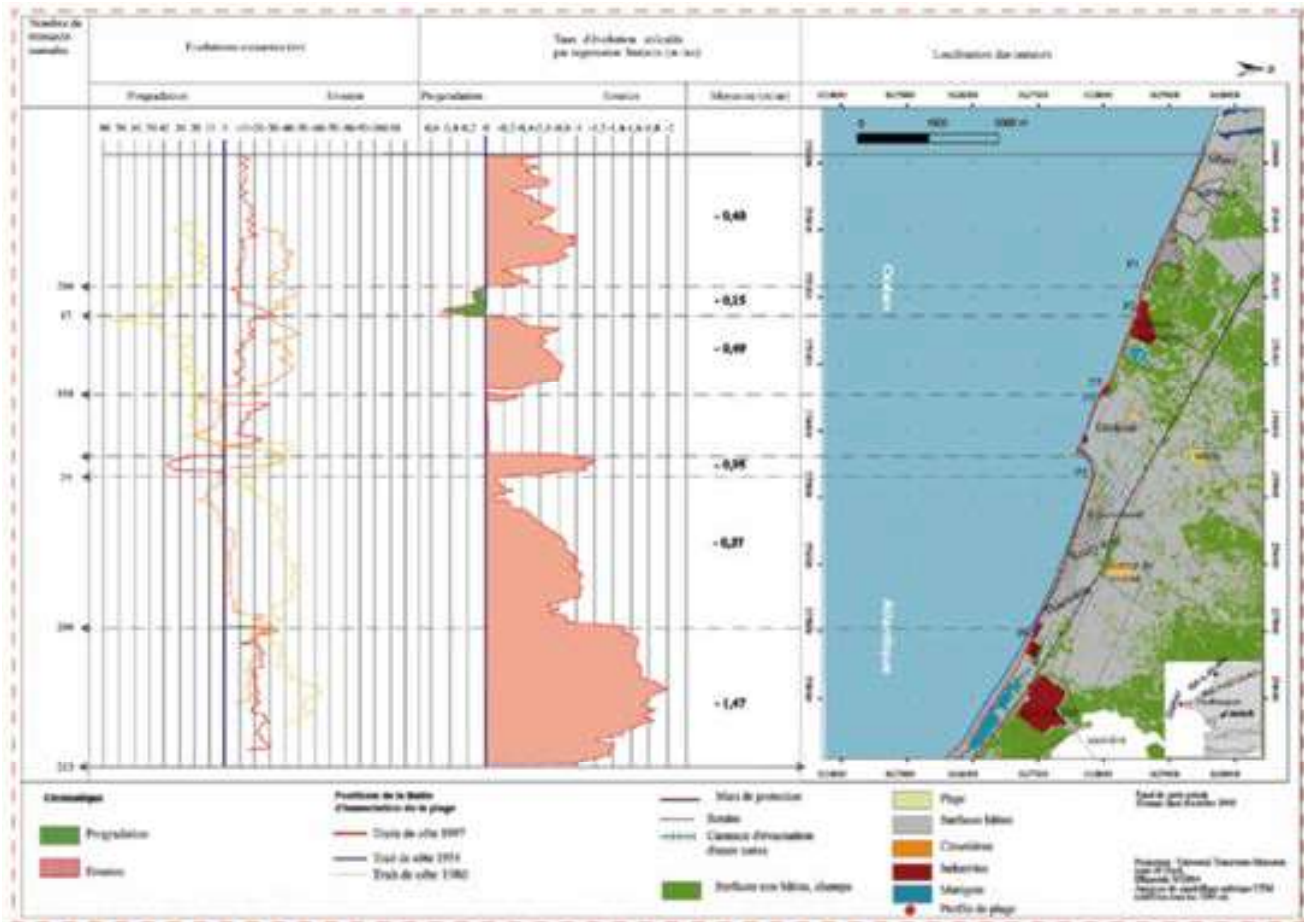
*Dégâts après le déferlement Thiawène lors d'une surcote exceptionnelle (mai 2014)
Source : antenne nationale MOLOA Sénégal*



*Inondation du cimetière
(source antenne nationale MOLOA Sénégal – mai 2014)*



*Mur de protection en construction à Mbao
(source : diagnostic national)*



Evolution du littoral de Rufisque 1954-2006
 (source : étude de cas SDLAO 2010)

SN3 PETITE CÔTE

Le niveau observé des impacts liés à l'érosion côtière, et la responsabilité, dans ces impacts, des décisions de protection prises individuellement et non coordonnées dans un contexte (i) de faible apport sédimentaire, (ii) de faibles réserves sédimentaires; (iii) d'extraction de volumes probablement importants de sable ; (iv) de variation saisonnière de la direction des houles, plaident pour une revue complète des modalités d'aménagement de la Petite Côte, dans le cadre d'un schéma de secteur cohérent arbitrant les conflits d'usage.

La reconquête de la maîtrise foncière et la réglementation de l'aménagement spontané de lutte contre l'érosion (opérés sur le domaine public) sont des préalables qui semblent incontournables avant d'envisager de nouveaux investissements de protection. Ces aménagements « spontanés » sont aussi à associer à la « privatisation » de fait du domaine public maritime, de plus en plus marquée sur la Petite Côte.

Il en va de même concernant les projets d'extension des zones touristiques, qui pourront difficilement faire l'économie, compte tenu de l'expérience acquise, d'une meilleure prise en compte de la dynamique du trait de côte. Ces développements sont aussi une opportunité

pour l'élaboration d'une doctrine nouvelle en matière d'aménagement touristique côtier. La concrétisation des aménagements d'un aéroport et d'un futur port minéralier à Bargny, avec l'extension Sud de Dakar, ne simplifieront pas la gestion de l'érosion sur la Petite Côte, caractérisée par la faiblesse des apports sédimentaires.

Au Sénégal, le tourisme produit 4,6% du PIB et représente 100 000 emplois. Il constitue le second secteur pour les entrées de devises après la pêche. Une enquête conduite par la MOLOA a montré à quel point ce secteur sur le site pôle de Saly est sinistré, notamment à cause de l'érosion consécutive à l'exposition des constructions hôtelières en bord de plage.

La mise en fonction de l'aéroport international de Bargny et de la Zone Economique Spéciale (ZES) de Diamniadio/ Ndiass devrait se traduire par un afflux de populations et un développement rapide de tout le secteur anticipé par le schéma directeur d'aménagement et de développement territorial de la zone Dakar – Thiès – Mbour élaboré en janvier 2015.

		PERIURBAIN & ANTICIPATION	
SN3-a	23 - BARGNY – KENE - NDIOGOM		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Secteur quasi urbain, linéaire. Il se caractérise par une bande souvent très étroite, mais quasiment continue (même en littoral adossé à une zone humide) de résidences en front de plage, avec quelques inclusions de villages traditionnels. Littoral rocheux au Sud du secteur.		
Dynamique	Erosion généralisée comme en témoignent les nombreux aménagements de protection.		
Enjeux	Enjeux généraux de la petite côte, nombreux aménagements, digues, murs, enrochements de protection des résidences individuelles. Matériaux disponibles à proximité. Croissance et extension très probables de l'habitat littoral vers l'intérieur au-delà de la route côtière. Devenir incertain des terres basses à proximité du Sud de Bargny, en fonction de la croissance des activités futures de Dakar exigeantes en espaces (foncier accessible notamment avec remblayage). En particulier, futures installations du port minéralier de Dakar.		
Actions	Eventuellement mise en cohérence des protections à l'échelle du secteur, mais plus probablement remblayage et artificialisation complète du trait de côte, en vue de reporter un retrait probablement inévitable à terme.		
Priorité	Elevée	Suivi-observation	Régulier

DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Projet de construction d'un port minéralier et centrale thermique à charbon à Sendou. Pôle développement de Diamniadio / ZES intégrée Ndiass. La conquête urbaine atteint l'enclave Sud de Bargny qui était restée relativement inoccupée.		
Priorité	Très élevée	Suivi - Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	NON	Aléas	Erosion prononcée. Episodes exceptionnels forte houle (> décennale) avec surcote en 2013 et 2014 ayant affecté les protections mises en place.



Destruction d'une vingtaine de maisons et pirogues endommagées à Bargny lors d'un épisode de forte houle et surcote en mai 2014 (source antenne nationale de la MOLOA du Sénégal)



Destruction de maison à Yene (source antenne nationale MOLOA Sénégal)

		PERIURBAIN & TOURISTIQUE	
SN3-b	24 - POPENGUINE		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Littoral très particulier, côte à segments de falaises de cuirasses, substrat en profondeur meuble, tendance naturelle à l'éboulement. Alternance de petites falaises et plages plus ou moins étroites. Paysage environnant quasi dépourvu de végétation (cuirasse affleurante). Disponibilité locale en matériaux d'engrènement autorisant facilement toute initiative individuelle de protection au moindre coût : digue de protection d'un hameau villageois (pt pêche), quelques résidences en bordure de petites falaises avec risques d'éboulements. Au Nord encore peu urbanisé, nombreuses parcelles loties et fermées en attente de construction, résidences dispersées en front de mer, etc		
Dynamique	Littoral très dynamique et maigres plages instables.		
Enjeux	Anticipation de l'occupation d'un littoral instable là où la dynamique de conquête est en cours. Efficacité et viabilité dans le temps des murs-digues et perrés de protection.		
Actions	Mesures de prévention des installations en sites à risques. Schéma de secteur recommandé, prenant en compte la nature des substrats et les risques d'éboulement		
Priorité	Elevée	Suivi-observation	Régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Projet de construction d'un port de plaisance à Ndayane.		
Priorité	Elevée	Suivi - Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Erosion prononcée. Episodes exceptionnels forte houle (> décennale) avec surcote en 2013 et 2014.

Réserve Naturelle de Popenguine	SN3-b
RN Popenguine : WDPA ID : 12263	
La réserve naturelle de Popenguine a été créée le 21 mai 1996 par le décret n°86/605.	
Le règlement intérieur a été déterminé par l'arrêté n°0053-3 JANV.87/MPN portant règlement intérieur de la Réserve Naturelle de Popenguine	
La RN de Popenguine ne présente pas de délimitation dans WDPA.	

		TOURISME	
SN3-c	25 - SALY – PORTUDAL –SOMONE		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Bande littorale pratiquement totalement aménagée et artificialisée : complexes hôteliers, résidences secondaires et enclaves villageoises. Littoral en forte évolution, plage Nord de Somone, avec six épis en enrochement, petit port de plaisance avec jetées, protections diverses, murs et perrés de plage. Plusieurs anses en érosion manifeste. Conflit d'usage manifeste entre tourisme et pêcheurs dans un contexte de réduction progressive de la largeur de l'espace de plage.		
Dynamique	Erosion généralisée sur l'ensemble du secteur. Quelques sites en accrétion en amont d'ouvrages de protection.		
Enjeux	La nécessité d'un schéma coordonné de front de mer pour éviter de perturber un fragile équilibre de la dynamique courantologique littorale. Le rassemblement des différentes parties prenantes et un travail élargi de sensibilisation de tous les acteurs concernés en matière de prévention des risques.		
Actions	Mesures de prévention des installations en sites à risques. Schéma de secteur recommandé, avec évaluation et mise en cohérence des protections spontanées. Aménagements à envisager dans le cadre d'une démarche coordonnée d'ensemble. La reconquête de la maîtrise foncière est en tous cas un préalable.		
Priorité	Très élevée	Suivi-observation	Intensif et régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Projet de construction d'infrastructures touristiques (SAPCO). Développement des plages artificielles sur terrasses avec mur de plage accentuant l'érosion.		
Protection des côtes	Projet de construction de différents ouvrages de protection (Banque Mondiale). Multiplication des actions de protection individuelle non coordonnées notamment des enrochements à l'ouest de l'hôtel lamantin entre 2010 et 2013 et au niveau du port artisanal de Saly en 2015.		
Priorité	Très élevée	Suivi – Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Erosion généralisée, disparition des plages.

Réserve Naturelle d'intérêt Communautaire de la Somone	SN3-c
RNIC de la Somone: WDPA ID : inexistant	
La réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone a été créée le 25 octobre 1999 suite à l'approbation préfectorale de la délibération n°003/CRS du Conseil Rural de Sindia du 19 juillet 1999..	
Le règlement intérieur a été déterminé par l'arrêté préfectoral de Mbour n°0033/ASD-du 22 octobre 2008.	
L'arrêté fixant les organes de gouvernances de la RNIC a été pris le 18 janvier 2013. Le Comité de gestion a été mis en place en mars 2013.	
Un plan d'aménagement et de gestion a été actualisé pour la période 2014-2018.	
La RNIC de la Somone ne présente pas de délimitation dans WDPA.	



*Saly, résidence les Filaos, situation en 2007
(source antenne nationale MOLOA Sénégal)*



*Saly, résidence les Filaos, situation en 2013
(source antenne nationale MOLOA Sénégal)*



Saly, conséquences des actions individuelles de protection (source antenne nationale MOLOA du Sénégal)

		URBAIN & TOURISME	
SN3-d	26 - SECTEUR URBAIN DE MBOUR		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Ville en croissance (en périphéries), avec de nombreuses parcelles entourées de murets en attente de construction. Agglomération importante quasi satellite à 60 kilomètres de Dakar, pôle touristique local, espace rural proche des zones arachidières. Important port de pêche (en frais avec halles aux poissons et camions). Littoral très ondulé avec de belles plages en anses marquées, en évolution permanente en sections érosion/ accrétion. Equilibre courantologique très sensible à toute modification du trait de côte. Conquête de la plage au plus avant possible, quelque fois en deux temps à partir de prolongements construits sur le domaine maritime attenants à une concession initiale. La zone hôtelière ferme en grande partie l'accès public à la plage.		
Dynamique	Littoral très dynamique, phases érosion /accrétion largement induites par les ouvrages et l'aménagement existant de bord de mer.		
Enjeux	Conséquences des décisions individuelles de protection sans cohérence d'ensemble. Maintien de l'attractivité touristique du secteur avec un patrimoine de plages en constante diminution. Privatisation manifeste d'un long linéaire de plages. Efficacité et viabilité dans le temps des murs-digues et perrés de protection. Pour le futur, l'accès à la plage des populations qui risquent de ne plus avoir que la plage urbaine de débarquement de la pêche avec ses nuisances diverses.		
Actions	Schéma de secteur recommandé en vue d'une mise en cohérence et du respect de la fonctionnalité des aménagements. Remblayage dans certains cas extrêmes lorsque les enjeux le justifient et dans le cadre d'un schéma d'ensemble.		
Priorité	Très élevée	Suivi-observation	Intensif et Régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Extension importante de l'agglomération		
Protection des côtes	Nombreux ouvrages de protection		
Priorité	Très élevée	Suivi – Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	NON	Aléas	Erosion généralisée, disparition des plages.



*Destruction d'habitations à Mbour
 (source antenne nationale MOLOA – Sénégal)*

SN3-e

27 - MBOUR – POINTE SARENE

SITUATION DE REFERENCE

Diagnostic	Le phénomène marquant est la croissance des concessions de toutes tailles, fermées, embocagées, la végétation naturelle protégée tendant à fermer l'accès au littoral les seules ouvertures des enclaves villageoises d'origine (avec pêche et séchage poisson – Warang). Bonne desserte par la route littorale goudronnée jusqu'à Joal. Littoral à profil longitudinal ondulé où alternent secteurs en érosion et en accrétion.		
Dynamique	Erosion moyenne de 1 m /an (source étude de cas). Très importante à Warang, et également en aval de l'épi protégeant la plage du club Aldiana.		
Enjeux	Pas d'hôtellerie importante, résidences secondaires, certaines d'entre elles s'avancent très près de la plage, avec mur, section d'enrochement de protection individuelle. Absence complète de coordination des actions individuelles de protection. Prévision dans l'aménagement foncier de la zone Sud de coupures d'urbanisation résidentielle pour préserver des accès aux plages pour les populations de l'intérieur, afin d'éviter une privatisation complète du littoral hors enclaves des villages.		
Actions	Schéma de secteur recommandé en vue d'une mise en cohérence et du respect de la fonctionnalité des aménagements. Remblayage dans certains cas extrêmes lorsque les enjeux le justifient et dans le cadre d'un schéma d'ensemble. Prévision dans l'aménagement foncier de la zone Sud de coupures d'urbanisation résidentielle pour préserver des accès aux plages pour les populations de l'intérieur, afin d'éviter une privatisation complète du littoral hors enclaves des villages		
Priorité	Elevée	Suivi-observation	Intensif et Régulier

DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010

Evolution enjeux	Extension importante de l'agglomération de Mbour. Projet d'aménagement touristique de Pointe Sarène lancé par la SAPCO : voirie en cours de réalisation		
Priorité	Très élevée	Suivi – Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	NON	Aléas	Erosion généralisée, disparition des plages.

SN3-f

28 - NORD JOAL – MBODIENE PLAGE

SITUATION DE REFERENCE

Diagnostic	Ce secteur marque la fin de l'implantation touristique et résidentielle de la Petite Côte, avec de vastes concessions résidentielles et les dernières implantations hôtelières de standing. L'une d'entre elles ferme le littoral sur plusieurs centaines d'hectares. Hormis le complexe hôtelier construit en zone potentiellement inondable au Sud du village de la Pointe Sarene, la plupart des hôtels et résidences secondaires ont été localisés en retrait, réduisant ainsi les risques d'une implantation au plus près du rivage. Mitage en cours de l'arrière-pays autour de Mbodiène. Le fonctionnement de la zone estuarienne est largement perturbé par le blocage des apports à l'Est du village de Pointe Sarene.		
Dynamique	Le littoral au Sud de la Pointe Sarene prend la forme d'un lido étroit terminé en flèche sableuse à proximité de Joal. Littoral instable. Cette flèche est partie de l'ancien estuaire de la rivière côtière, dont le fonctionnement a été profondément altéré par la construction d'un barrage au niveau du complexe touristique Nord Mbodiène.		
Enjeux	Maîtrise du développement du bâti résidentiel et hôtelier dans ce secteur complexe bordé de zones humides, formant également des réserves sédimentaires.		
Actions	Préservation du complexe de zones humides. Localisation des zones éventuelles de développement touristique et résidentielle en retrait. Maîtrise foncière en vue d'éviter le mitage de cette large coupure d'urbanisation avant Joal et le Sine Saloum.		
Priorité	Modérée	Suivi-observation	Veille à fin d'anticipation

DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010

Evolution enjeux	Digue en arrière de Joal, Projets de désalinisation ; migration de l'embouchure de la lagune de Mbodiène impactant les deux complexes touristiques au sud de Mbodiène		
Priorité	Modérée	Suivi – Observation	Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Erosion localisée

Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth	SN3-f	SN4-a	
AMP Joal-Fadiouth : WDPA ID : 352706	SN3-g	SN4-b	
L'Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth a été classée par le décret n°2004-1408 du 4 novembre 2004 portant création d'Aires Marines Protégées.			
Un plan de gestion 2009-2013 de l'AMP de Joal-Fadiouth a été finalisé en septembre 2008 et une révision du document pour la période 2014-2018 est en vigueur.			

			ANTICIPATION	
SN3-g	29 - JOAL			
SITUATION DE REFERENCE				
Diagnostic	Ville en croissance formant une conurbation avec Fadiouth. Très important centre de collecte de la pêche et traitement du poisson, salage, froid, fumage avec pollution de l'air, etc...Pas d'infrastructures de quai ou wharf, débarquements sur la plage urbaine, avec une concentration considérable d'embarcations. Le cap joue un rôle d'abri relatif. Un certain nombre de bâtiments dispersés sont implantés sur plage, plus ou moins protégés par des murs et revêtements exposés aux tempêtes.			
Dynamique	Littoral rectiligne, tendance ondulé avec localement accrétion / érosion.,Secteur relativement instable.			
Enjeux	Maîtrise des constructions sur plage (afin d'éviter la situation observée à Fadiouth voir secteur suivant).			
Actions	Information des riverains et autorités locales quant aux risques liés à une densification du bâti.			
Priorité	Elevée	Suivi-observation	Régulier	
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010				
Evolution enjeux	Amélioration du quai de pêche et transformation produits halieutiques, aménagement touristique de la pointe Fignon.			
Protection des côtes	Construction d'ouvrages de protection du port de pêche en 2012-2013			
Priorité	Elevée	Suivi – Observation	Régulier	
Aire protégée	OUI	Aléas	Erosion localisée affectant les infrastructures de pêche	



Digue anti-sel de Joal (source antenne nationale MOLOA Sénégal)

SN4 SINÉ SALOUM

		PERIURBAIN & URBAIN	
SN4-a	30 - PENINSULE ET ILE DE FADIOUTH		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	<p>Cordon et terrasses urbanisées en continuité avec Joal en situation plus continentale. Site intéressant, mais fragile et exposé. Plage étroite par construite jusqu'en limite de marée. Seule la vaste anse de débarquement des pirogues, qui s'étend jusqu'au port de Joal, a conservé un segment de plage entre la partie densément construite et la mer. Sur la pointe résidentielle, trois hôtels et résidences, constructions en limite de marée, avec des aménagements de protection (murs, revêtements). La pointe extrême non construite est partiellement végétalisée (à protéger) et en risque de disparition. Vaste zone de production de sel.</p> <p>Une île densément urbanisée (île aux coquillages), mais plus à l'abri des houles de tempêtes reliée par des passerelles (i) à la péninsule ; (ii) à l'île-cimetière proche.</p> <p>Presqu'île reliée vers le Nord-Est par une piste digue traversant des zones humides salées.</p>		
Dynamique	Secteur instable en érosion.		
Enjeux	<p>Développement éventuel du bâti en situation de haut risque sur l'extrémité de la péninsule, visiblement déjà « pré lotie ». Maintien dans le futur de l'emprise actuelle du bâti dans une situation où le recul du trait de côte est plus que probable.</p> <p>Le secteur le plus menacé semble être localisé dans la partie résidentielle avec murs/revêtements sur plage. La pointe extrême devrait être plus vigoureusement végétalisée type filao (la végétation ligneuse basse semble être vigoureusement sollicitée en bois d'énergie, comme ce qui reste de la mangrove). Le site urbain constructible étant saturé, la croissance future (outre celle qui se reporte sur Fadiouth) risque d'attaquer la zone plus ou moins poldérisée par la route digue (mais en majeure partie occupée par le séchage du poisson). Eventualité de futurs remblayages sur les îles tannes ?</p>		
Actions	Préservation de la végétation naturelle, en particulier sur l'extrémité de la péninsule de Fadiouth. Interdiction des extractions de matériaux sur l'ensemble du secteur et secteurs adjacents. Vigilance afin d'éviter le développement d'initiatives de protection individuelles non coordonnées. Etude éventuelle d'un aménagement de protection de l'ensemble du secteur.		
Priorité	Elevée	Suivi-observation	Intensif et régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Non reporté		
Priorité	Elevée	Suivi – Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Non reporté

Parc National du Delta du Saloum Parc national : WDPA ID : 866	SN4-a
Site Ramsar du Delta du Saloum ZHII / site Ramsar : ZHII ID : 1SN003 – 288 / WDPA ID : 68153	SN4-b
Réserve de Biosphère du Delta du Saloum RBDS WDPA ID : 3044 /	SN4-c
Site du Patrimoine Mondial du Delta du Saloum RBDS WH ID : 1359	SN4-d
Site Ramsar transfrontalier du complexe Saloum – Niomi WDPA ID : inexistant	SN4-e

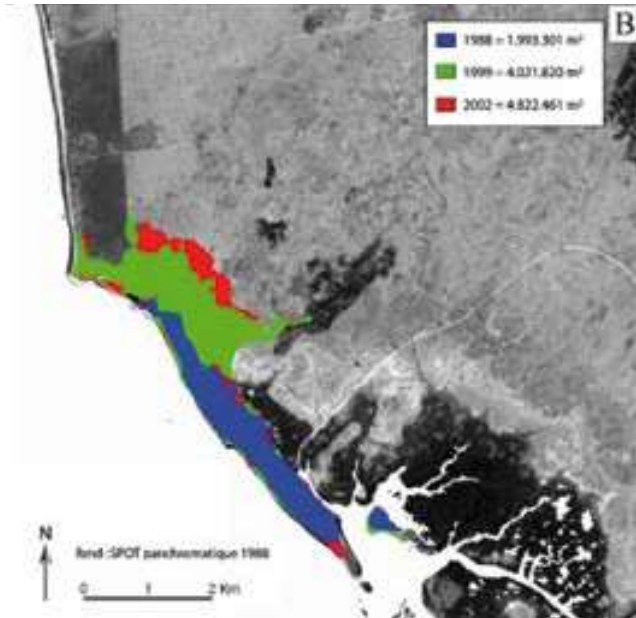
<p>Le Parc National du Delta du Saloum a été créé le 28 mai 1976 par le décret n°76/577 portant création du parc national du Delta du Saloum.</p> <p>Le règlement intérieur a été déterminé par l'arrêté n°008127/13 JUIL.76/PM/DGT.</p> <p>Une partie du Delta du Saloum a rejoint le réseau international des réserves de Biosphère en 1980.</p> <p>Le Delta du Saloum a été désigné comme étant une zone humide d'importance internationale / site Ramsar le 03 avril 1984 (73 000 ha).</p> <p>Un processus de classement du complexe Niimi-Saloum en site Ramsar transfrontalier a été initié en 2008.</p> <p>Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a inscrit le Delta du Saloum en tant que paysage culturel sur la liste du patrimoine mondial sur la base des critères (iii), (iv) et (v) et a renvoyé la proposition d'inscription du Delta du Saloum sur la base du critère (x) pour permettre au Sénégal de poursuivre des études supplémentaires sur les espèces en danger et la diversité biologique (décision 35/COM/8B.14, juin 2011).</p> <p>Le plan de gestion 2010 – 2014 du Parc National du Delta du Saloum a été finalisé en janvier 2010.</p>	
--	--

		ENVIRONNEMENT	
SN4-b	31 - SUD FADIOUTH		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Littoral physiographiquement diversifié (cordons sableux étroits et discontinus, vasières, tannes, etc..). Secteur enclavé (piste longeant puis traversant la zone en situation difficile, zones humides et inondables) et pratiquement inhabité. Des développements touristiques limités ne sont pas à exclure dans le futur.		
Dynamique	Secteur très instable.		
Enjeux	Conservation d'un espace de zones humides d'intérêt biologique inconstructible.		
Actions	Maintien en coupure d'urbanisation.		
Priorité	Modérée	Suivi-observation	Intensif et régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Non reporté		
Priorité	Modérée	Suivi – Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Non reporté

		ENVIRONNEMENT	
SN4-c	32 - PRESQU'ILE PALMARIN – FALCAO – NGALOU		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Liaison avec le continent par piste très fragile sur sections traversant des zones humides salées. Activité importante d'extraction de sel (sites sensibles à la remontée du niveau de la mer mais localement plus facilement déplaçables). Malgré une situation très exposée, présence d'habitat de bord de plage, installations hôtelières touristiques en développement et cases résidentielles (Palmarin – Ngalou), localisées là où la terrasse est un peu plus haute et topographiquement homogène.		
Dynamique	Terrasse très basse, cordon littoral localement interrompu, littoral très complexe en évolution. Secteur instable.		
Enjeux	Implantations humaines à risques (érosion et surtout surcotes de tempêtes).		

Actions	Favoriser le couvert végétal littoral (mesures de mise en défens...). Relocalisation à envisager de certaines installations à terme. Modération du développement du bâti, notamment touristique, sur l'ensemble du secteur.		
Priorité	Modérée	Suivi-observation	Intensif et régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Non reporté		
Priorité	Modérée	Suivi – Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Non reporté

Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin facao	SN4-c
RNC Palmarin : WDPA ID : inexistant	SN4-d
<p>La délibération du Conseil rural de Palmarin Facao n°20/AF/CRPF du 14 mai 2008 portant adoption de concessions d'exploitation et de gestion de la Réserve Naturelle Communautaire et du GIE des éco guides et éco gardes.</p> <p>Une évaluation du plan d'aménagement et de gestion de la réserve naturelle communautaire de Palmarin a été réalisée et une révision de ce plan pour la période 2014-2018 a été produite.</p> <p>La RNC de Palmarin Facao n'est pas inscrite dans WDPA.</p>	

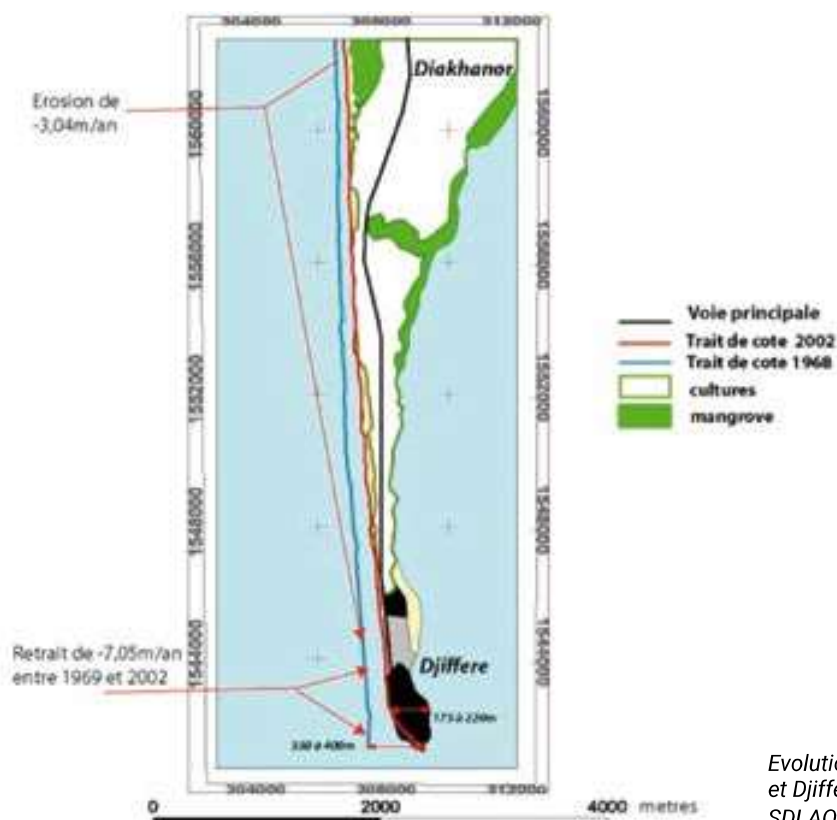


Evolution des surfaces bâties à Fadiouth entre 1988 et 2002 (d'après Ackermann. G. & al. 2006.- Dynamique des paysages et perspectives de développement durable sur la Petite Côte et dans le delta du Sine-Saloum. Vertigo. 7(2) : 9p)



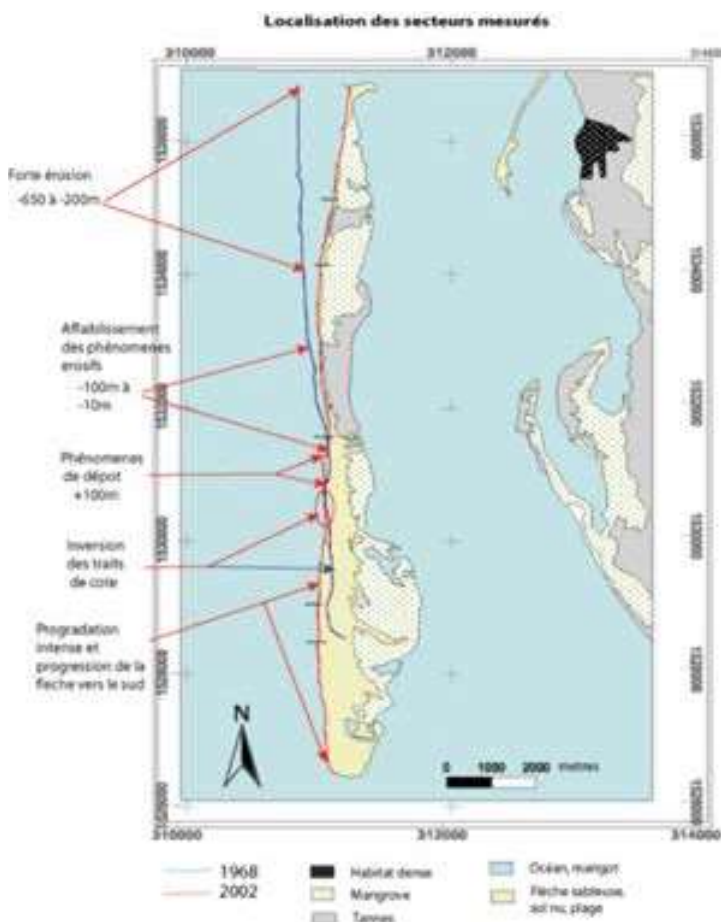
.Palmarin, conséquences de l'épisode météo marin exceptionnel du 20 août 2013 (source antenne nationale MOLOA Sénégal)

		RURAL	
SN4-d	33 - PRESQU'ILE DE DJIFFER – PALMARIN		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Zone extrêmement instable. En particulier pour Djiffer, centre de pêche dans l'estuaire. Particulièrement exposé et en risque d'enclavement routier par la disparition d'une partie de la piste qui relie Djiffer à Joal Fadiout. La rupture de la flèche de Sangomar (brèche du Lagoba) en 1987 correspond à un épisode de recul où a été enregistré un taux de 137m/an. Cette rupture a entraîné le déplacement du village de Palmarin et du campement de Djiffer.		
Dynamique	Secteur extrêmement instable.		
Enjeux	Retrait des populations des populations hors du secteur à risque de Djiffer.		
Actions	Fixation végétale de protection pour ralentir dans un temps une dynamique non maîtrisable. Relocalisation des populations et installations permanentes.		
Priorité	Très élevée	Suivi-observation	Intensif et régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Découverte d'un gisement de pétrole ; mise en place d'infrastructures liées à l'extraction pétrolière ; projet de construction d'un ouvrage de protection de la flèche de Sangomar		
Priorité	Très élevée	Suivi – Observation	Intensif et Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Non reporté



Evolution sectorielle entre Diakhanor et Djiffere (source : étude de cas SDLAO)

ENVIRONNEMENT ET RURAL		
SN4-e	34 - SINE – SALOUM SUD	
SITUATION DE REFERENCE		
Diagnostic	Littoral à dominante de flèches sableuses adossées aux mangroves en évolution active et permanente (pointe de Sangomar). Petites terrasses insulaires, abritant de petits villages de pêcheurs comme dans toutes les autres îles intérieures du delta du Saloum, avec les contraintes habituelles dans ce type de situation : enclavement, eau potable, précarité de l'habitat en cas de tempête. Niodon, village plus important, avec un petit point de pêche et quelques installations (éco) touristiques.	
Dynamique	Secteur extrêmement instable en évolution permanente. Ensablement rapide constaté sur les sites occupés.	
Enjeux	Littoral inclus dans un parc national marin du delta du Saloum avec une autre zone proche en mangrove (aire marine protégée communautaire de Bamboung). Implantations de Niodor et Dionewar dans des sites à risques.	
Actions	Respect des dispositions de gestion du Parc national. Limitation du développement des agglomérations en situation de risque. Fixation végétale pour ralentir le processus d'ensablement.	
Priorité	Elevée	Suivi-observation Régulier
Etude cas	Evolution du trait de côte du littoral de Palamarin.	
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010		
Evolution enjeux	Construction d'un port à quai à Foundiougne ; Projet de construction d'un pont de 700 m reliant Ndangane et Mar Lodge ; Aménagements touristiques de la SAPCO	
Priorité	Très élevée	Suivi – Observation Intensif et Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas Non reporté



Evolution sectorielle sur le littoral de l'île de Sangomar (source : étude de cas SDLAO).

Aire Marine Protégée de Sangomar	SN4-e
AMP Sangomar : WDPA ID : inexistant	
L'Aire Marine Protégée de Sangomar a été classée par le décret n°2014-338 du 25 mars 2014 portant création de l'aire marine protégée de Sangomar.	
L'AMP de Sangomar dispose d'un plan d'aménagement et de gestion pour la période 2014-2017.	
L'AMP de Sangomar n'est pas inscrite dans WDPA.	

Aire Marine Protégée du Gandoul	SN4-e
AMP Gandoule : WDPA ID : inexistant	
L'Aire Marine Protégée du Gandoul a été classée par le décret n°2014-416 du 31 mars 2014 portant création de l'aire marine protégée du Gandoul.	
L'AMP de Gandoul dispose d'un plan d'aménagement et de gestion pour la période 2014-2017.	

Aire Marine Protégée de Bamboung	SN4-e
AMP Bamboung : WDPA ID : inexistant	
L'Aire Marine Protégée de Bamboung a été créé le 10 octobre 2002 par la délibération n°06/CR du conseil rural de Toubacouta et classée par le décret n°2004-1408 du 4 novembre 2004 portant création d'Aires Marines Protégées.	
Un Comité de gestion a été créé le 28 mars 2003. Les organes de l'AMP de Bamboung ont été créés le 28 mai 2013 par l'arrêté préfectoral n°014/AT/SP.	
Un Comité d'orientation de l'AMP de Bamboung a été créé le 10 décembre 2013 par l'arrêté préfectoral n°118/AT/SP	
L'AMP de Bamboung bénéficie d'un plan de gestion pour la période 2014-2018.	
L'AMP Bamboung n'est pas inscrite dans WDPA.	